

Compte rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 1^{er} avril 2021

L'an 2021, le 1^{er} Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire.

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, DESSE Florence, LE HEN Nathalie, POINTET Pauline, ROLLAND Bérénice MM : BALAIS Cyril, CARPENTIER Alexandre, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE NAGARD Marie-Dominique à Mme BOURHIS Isabelle ; M. TULANE Loïc à M. GORRÉ Onen

Excusé(s) : Mme SICOT Héléna

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

publication ou notification

le :

Secrétaire de séance : Mme LE HEN Nathalie

A l'ouverture de la séance M. le Maire requiert l'avis du Conseil Municipal sur l'ordre du jour complémentaire :

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)

Ordre du jour

2021_03_01 Examen et vote des comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme ROLLAND (1^{ère} adjointe) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. PILARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		29 757.64		778 920.16		808 677.80
Opérations de l'exercice	576 546.61	878 190.09	228 449.52	372 574.23	804 996.13	1 250 764.32
TOTAUX	576 546.61	907 947.73	228 449.52	1 151 494.39	804 996.13	2 059 442.12
Résultat de clôture	331 401.12		923 044.87		1 254 445.99	
Reste à réaliser			130 811.00		130 811.00	
TOTAUX CUMULES		331 401.12	130 811.00	923 044.87	130 811.00	1 254 445.99
RESULTATS DEFINITIFS	331 401.12		792 233.87		1 123 634.99	

Service public d'assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		196 860.75		25 614.40		222 475.15
Opérations de l'exercice	28 778.90	46 836.98	1 044.29	18 973.66	29 823.19	65 810.64
TOTAUX	28 778.90	243 697.73	1 044.29	44 588.06	29 823.19	288 285.79
Résultat de clôture	214 918.83		43 543.77		258 462.60	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		214 918.83		25 614.40		258 462.60
RESULTATS DEFINITIFS	214 918.83		25 614.40		258 462.60	

Lotissement « Les Petits Champs »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		180 394.28	155 654.80		155 654.80	180 394.28
Opérations de l'exercice	564 822.18	526 689.20	579 760.42	555 654.80	1 144 582.60	1 082 344.00
TOTAUX	564 822.18	707 083.48	735 415.22	555 654.80	1 300 237.40	1 262 738.30
Résultat de clôture	142 261.30		- 179 760.42		- 37 499.12	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		142 261.30	- 179 760.42			- 37 499.12
RESULTATS DEFINITIFS	142 261.30		- 179 760.42		- 37 499.12	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les comptes administratifs 2020 sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_02 Approbation du compte de gestion dressé par le receveur

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_03 Affectation des résultats 2020

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame ROLLAND

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 331 401.12 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

POUR MEMOIRE	EUROS
Excédent antérieur reporté	29 757.64 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	301 643.48 €
<u>Excédent au 31.12.20</u>	331 401.12 €
Affectation obligatoire	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement compte 1068	
Solde disponible : Affecté comme suit :	301 643.48 €
• affectation complémentaire en réserves compte 1068	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	29 757.64 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame ROLLAND

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 214 918.83 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

POUR MEMOIRE	EUROS
Excédent antérieur reporté	196 860.75 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	18 058.08 €
<u>Excédent au 31.12.20</u>	214 918.83 €
Affectation obligatoire	
• a l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible : Affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves compte 1068	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	214 918.83 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_04 Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'exercice 2021.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Il rappelle les taux de fiscalité locale pour l'année 2020, et précise que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation (TH) à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Afin de compenser la perte de recettes de la TH, la commune récupère la part départementale de TFB. Le taux de TFB du Département, qui est de 19,90%, sera ajouté à celui de la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir en 2021 les taux de 2020, soit :
35,92 % pour la TFB (16.02 % + 19,90 %) et 44.24 % pour la TFNB.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2020, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux suivants seront appliqués pour l'année 2021 :

	Taux votés	Produits correspondants
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.92 %	308 553 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.24 %	36 277 €
TOTAL		344 830 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_05 Examen et vote des budgets 2021

Budget de la Commune

Section de fonctionnement : 912 203 €

Section d'Investissement : 1 594 991 €

Les principaux projets :

- Revitalisation du centre bourg : aménagement place centrale
- Travaux de voirie
- Rénovation bâtiments communaux

Budget Assainissement

Section de fonctionnement : 262 596 €

Section d'Investissement : 265 139 €

Budget Lotissement « Les Petits Champs »

Section de fonctionnement : 949 457 €

Section d'Investissement : 980 794 €

Budget Commerces

Section d'Investissement : 730 000 €

Les budgets primitifs 2021 sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Départ de Mme POINTET Pauline

2020_03_06 Revitalisation du centre bourg – Construction d'un bâtiment de commerces et aménagement de la place centrale – Déplacement ouvrage télécom ORANGE

Le projet de construction et d'aménagement de la place centrale est mené en concertation avec les concessionnaires réseaux présents sur le site. Ainsi, au regard du projet, le déplacement d'une chambre télécom ORANGE s'avère nécessaire. M. le Maire présente le schéma technique à l'assemblée et précise que les travaux comprennent :

- Génie civil : réalisation de 38 ml de tranchée pour la pose de 4 fourreaux Ø 45 et 4 fourreaux Ø 60 entre la chambre L3T existante et la nouvelle chambre L4T en remplacement de la ZA4,
- Câblage : dépose des câbles cuivre / fibre optique et des équipements Orange - pose des nouveaux câbles cuivre / fibre optique et des équipements Orange dans les ouvrages de génie civil.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité :

- autorise M. le Maire à signer la convention relative au déplacement de l'ouvrage télécom ORANGE pour un montant de 19 310.72 € HT

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

2020_03_07 SDE 35 : Groupement d'achat d'énergie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement d'achat d'énergie du SDE 35.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_08 DIA 2021-02 – parcelle AB 748 – 2 Rue de la chapelle

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la DIA 2021-02 concernant la parcelle AB 748, sise 2 Rue de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_09 DIA 2021-03 – parcelle AB 889 – Rue des Charrières

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la DIA 2021-03 concernant la parcelle AB 889, sise Rue des Charrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_10 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)

M. le Maire propose à l'assemblée d'intégrer le C.I.S.P.D. qui inclut depuis 2019 les communes de Bain-de-Bretagne, Crevin, Grand-Fougeray et Pléchatel.

Le C.I.S.P.D est un lieu au sein duquel s'organisent la réflexion et l'action en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- favorise « l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et définira des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques » ;
- encourage « les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes » ;
- mobilisera « les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération » ;
- mobilisera « des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ».

Enfin, le C.I.S.P.D vise :

- à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité sur le territoire retenu ;
- à apporter des solutions concrètes et partenariales ;
- à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action soumis à évaluation ;
- à accompagner la dynamique de prévention en s'appuyant sur des compétences techniques ;
- à formaliser un partenariat actif ;
- à évaluer l'efficacité des actions entreprises.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'intégration de la commune de Pancé au C.I.S.P.D.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_03_11 Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Arrache Rire	2 400 €
Le P'tit souffleur	1 800 €
Comité d'animation pour le Trail du Tertre Gris 2021	1 000 €
ACCA	250 €
UNC Soldat de France Pancé	150 €
La Joie de Vivre au Tertre Gris	150 €
Assoc Sports et Loisirs de Pancé	400 €
U.S.T.G. Pancé Poligné	500 €
HETRE Assoc des soins palliatifs de Bain de Bretagne	100 €
ADMR	100 €
Panisol	120 €
Le Jour J	2 000 €
APEL	2 600 €
La Fouée de Pancé	500 €
Mémé sort des orties	1 500 €
Solidarité paysans	150 €
Non affecté	3 000 €

École Jean Eon de Pancé

En 2020, il a été versé un total de subventions de 74 079 € dont 60 688 € au titre de la convention, pour un effectif de 84 élèves.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire au budget 2021, au titre de la convention, la somme de 57 949 € montant maximal fixé par les services de l'Etat sur la base d'un effectif déclaré de 77 élèves (dont 30 enfants inscrits en maternelle).

En dehors de la participation au fonctionnement indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité, les subventions suivantes à caractère social :

Fournitures scolaires	2 000 €
Autres activités scolaires (récurrentes) – voile / kayak	1 102 €
Participation au fonctionnement de la cantine	6 400 €
Transport piscine	1 320 €
Compensation de mise à disposition du personnel communal	3 215 €
Garderie	200 €
Subvention exceptionnelle : Produits d'entretien et fournitures – protocole sanitaire covid 19	1 000 €
Montant des subventions à caractère social	15 237 €

Le montant total de la participation au fonctionnement et des dépenses à caractère social s'élève à 73 186 €.

Le secrétaire de séance,
Mme LE HEN Nathalie

Le Maire,
M. PILARD Jean-François